

FAHPA Rapport pour l'AG du PSVG du 7 juin 2021

La Fondation pour l'Accueil et l'Hébergement de Personnes Âgées a été constituée en 1989 en tant que fondation de droit privé puis le CA avait d'abord souhaité la transformer en fondation de droit public selon la PR 576 du 3 octobre 2007 mais que le CM avait refusée par 54 non contre 1 oui le 10 février 2016. Le CA de 2016 avait alors souligné la légitimité de son prédécesseur de créer une fondation de droit public à l'époque, mais qu'en 2016 la situation avait évolué.

La FAHPA regroupe maintenant les Tilleuls et l'établissement de Fort-Barreau sous une direction commune. Les choses fonctionnent à merveille. La FAHPA est donc restée une fondation de droit privé, mais où chaque parti est représenté au sein du conseil de fondation.

Je n'ai participé qu'à trois séances toujours en zoom dans le contexte de la pandémie et ce depuis la fin du mois de septembre 2020.

Ces séances ont été l'occasion de présenter tout le travail énorme supplémentaire de la gestion de la crise, de l'organisation des contacts avec les familles, la campagne de vaccination. L'engagement extraordinaire tant de la direction que du personnel à tous les postes des EMS a été relevé et sincèrement remercié.

Au niveau financier les EMS, pas seulement ceux de la FAHPA rencontrent des difficultés très importantes en lien avec la covid-19 que ce soit par l'accroissement considérable des charges liées à la pandémie en matériel de santé, protection, gel, et l'élargissement de la sécurité mais aussi remplacement du personnel malade ou en quarantaine, etc. Une autre raison de ces grandes difficultés de boucler le budget 2021 est l'obligation du taux d'occupation à 98 % alors qu'actuellement de nombreux EMS enregistrent des taux exceptionnellement bas d'où un manque à gagner entre 8 000 et 10 000 francs par mois par place inoccupée. La FEGEMS a tiré la sonnette d'alarme pour ses membres (la FAHPA en fait partie) auprès du Conseil d'Etat pour débloquer un soutien exceptionnel en 2021 pour couvrir le manque à gagner. Pour la FAHPA pour un budget 2021 de l'ordre de 20 millions, le manque à gagner a été évalué à 655 000 francs, ce qui est considérable.

Martine SUMI-VIRET

martine.sumi@bluewin.ch

076 491 98 48